

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

FRANCE.

Paris, 4 avril.

Ne serait-ce pas le moment pour M. Gambetta de rentrer dans la vie active ? Les trois grosses questions du programme radical, amnistie, procès des ministres du 16 mai, retour des Chambres à Paris, dans lesquelles il pouvait craindre de perdre ou tout au moins de compromettre sa popularité et son autorité, viennent d'être résolues sans lui et d'une manière qui faciliterait singulièrement son rôle. Le terrain est à peu près déblayé et rien, ce semble, n'empêcherait plus le chef de la majorité de former enfin ce ministère qui représenterait l'union des gauches. Si, en effet, les intransigeants n'ont pas obtenu, à l'égard de l'amnistie et du procès des ministres du maréchal de Mac-Mahon, les satisfactions qu'ils désiraient, la faute n'en est pas à lui directement. Il échappe par son irresponsabilité de président de la Chambre aux griefs des purs, et de ce côté, sa situation n'est pas encore compromise. D'autre part, les questions irritantes, devant lesquelles il déclina le pouvoir, ont reçu la solution la plus satisfaisante. L'opinion, me ; elles n'existent plus et n'embarassent plus désormais sa route.

Après cela, il n'y aurait rien de surprenant à ce que le retour des Chambres à Paris, entouré de toutes les garanties et précautions convenables, fut le signal de l'entrée de M. Gambetta au ministère. L'opportunisme est à l'aise maintenant ; les Chambres ont donné leur mesure, elles n'iront pas aux projets violents, aux revendications radicales. Pour peu que M. Gambetta sût prendre à point la moyenne des opinions de la majorité, si peu différente en réalité du programme opportuniste, il dominerait dans les deux Chambres et ferait un parti gouvernemental.

C'est donc lui qui est désigné naturellement à l'heure actuelle pour succéder à un ministère sans force comme sans prestige ; c'est sur lui que les combinaisons d'avenir vont reposer de nouveau dans l'esprit des politiciens, plus que jamais persuadés qu'il n'y aura d'unité et de majorité possibles dans les Chambres qu'avec M. Gambetta à la tête du cabinet. Voilà un sujet tout trouvé de négociations, et de nouvelles par conséquent, pour les vacances de Pâques. Il n'y a encore en ce moment qu'un germe de projet, vous le verrez probablement éclore à la faveur de l'absence des Chambres.

Les vacances vont apporter un premier délai pour les projets Ferry. Pendant ce temps-là, le pétitionnement marchera et à leur retour à Versailles, les députés se trouveront en face de millions de signatures qui sont autant de protestations contre les attentats projetés contre la religion et la liberté. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'attacher grande importance aux décisions de la commission, qui, naturellement s'est déclaré pour les projets Ferry. La situation ne sera plus la même dans six semaines. En tous cas, quand bien même la Chambre des députés passerait outre aux protestations des évêques et aux pétitions des catholiques, le Sénat,

tout faible qu'il soit, s'arrêtera certainement devant ce mouvement d'opinion. La question n'est pas près, du reste, de se poser devant la Haute-Chambre.

Il me revient un écho des commentaires auxquels a donné lieu dans les salons diplomatiques le départ de Mme la princesse de Hohenlohe, qui a quitté Paris depuis une quinzaine de jours. On dit que la femme de l'ambassadeur d'Allemagne a voulu éviter les réceptions officielles, ne trouvant pas de sa dignité d'être mêlée au monde de Gambetta et des Ferry. L'explication n'est que trop vraisemblable, et l'on peut croire que si son exemple n'a pas eu d'imitatrices, c'est que lord Lyons n'est pas marié et que M. de Beust est veuf.

C'est aujourd'hui que l'Académie française a procédé à la réception de M. Ernest Renan, plusieurs fois ajournée pour raison de santé. Le récipiendaire avait pour parrain MM. Victor Hugo et Jules Favre. Je viens de prendre connaissance à la hâte de son discours. Vous verrez que c'est un résumé de sa doctrine faite de doute, de contradictions, de négations et d'idéologie. Elle aboutit à cette conclusion qu'on peut aussi bien croire que ne pas croire, aussi bien affirmer que nier, et que le scepticisme est le dernier degré de la philosophie, quoiqu'il faille la foi pour être artiste, l'émotion pour être orateur et la logique pour être écrivain. Arrange tout cela qui pourra. M. Renan succédait à M. Claude Bernard dont il a fait, à tort ou à raison, je n'en sais trop rien, une sorte de sceptique de sa façon, étudiant la science pour la science, sans se préoccuper des causes ni des conséquences. C'est M. Mézières qui lui a répondu à peu près de ce ton, vantant avec lui la tolérance et acceptant comme lui la philosophie du scepticisme. Et voilà ce qu'est devenue l'Académie française fondée par Richelieu !

La tyrannie est faite essentiellement de démençance et de caprice. Le tyran est un enfant malaisant ; ses hochets sont des existences humaines, des choses vivantes qu'il s'amuse à détruire, au lieu de bibelots de bois ou de carton. L'âge de raison n'arrive pas pour l'espèce ; le tyran peut être adulte ou barbon, jamais homme fait. Est-ce un homme ce Domitien, bourreau des mouches, et Caligula, l'affreux gavoche, sans cesse, sans cesse occupé à faire des niches aux nobles barbes sénatoriales, des niches où il y avait mort d'homme à tous les coups ? La tyrannie révolutionnaire n'est pas marquée à un autre coin ; ses amusettes ont été la guillotine et les bateaux à soupe de la Loire. Carrier, Chalier, Marat, sont des congénères nullement déchus des Domitien et des Comode. Ces figures, il est vrai, représentent le type classique du tyran. Tout décroît, et les omnipotents du jour ne paraissent préparer que des immolations sans effusion de sang. Leur prudence ou leur complexion les éloigne de jouer de certains engins dangereux à qui en use.

A travers les dégénérescences, il y a toutefois dans les tyrannies de la ré-

volution quelque chose qui ne change pas, il y a un caractère qui demeure : la démençance. Les agissements persécuteurs de nos maîtres relèvent de la manie ; on y cherche inutilement une raison d'être, un prétexte quelconque d'utilité ou seulement d'intérêt de parti. Il n'y a pas de raison, il n'y a pas d'intérêt ; la révolution persécute pour persécuter, mutiler pour mutiler. Prenons simplement, si l'on veut, la loi Paul Bert sur les écoles normales de filles : ce prétexte est suffisant. A cette loi, pour faire sa croissance, il faut du temps, de la pierre de taille et beaucoup d'argent. Supposons, chose incertaine, que le temps et le reste lui soient donnés. Les départements élèveront à leurs frais les nouveaux immeubles scolaires, l'Etat se procurera de tous côtés du semis de maîtresses d'école libre-penseuses. Où git l'intérêt de cette création d'un seul coup de toute une corporation de pédagogie féminine ? Se plaint-on qu'il y ait disette d'institutrices ? Nullement ; on constate plutôt du trop-plein dans les cadres de l'enseignement primaire des jeunes filles, et plus de demandes d'emplois que d'emplois vacants.

Qu'à cela ne tienne ! le professeur Paul Bert et le ministre Ferry répondent qu'on fera des vides, on créera l'insuffisance ; il suffit, pour arriver à cela, que la lettre d'obédience soit supprimée. Créer l'insuffisance, faire le vide sans autre but que de se donner un prétexte de le remplir, c'est excellent jeu de grand seigneur désœuvré, caprice de tyran blasé.

Il n'est pas, au reste, sincèrement question de rebâtir après avoir démolit et de refaire le plein où l'on aura fait le vide. Ce qu'on se prépare à démolir pourra être remplacé à la rigueur comme quantité ; comme qualité, il n'y faut pas songer. La lettre d'obédience n'est pas de ces choses qui se remplacent. La lettre d'obédience, a dit M. Keller, représente et atteste trois admirables esprits : l'esprit de pauvreté, l'esprit de dévouement, l'esprit de sacrifice. La lettre d'obédience seule peut avoir cette vertu de faire pénétrer l'instruction jusqu'au plus misérable et au plus abandonné hameau.

Nulle apreté des lieux, nul érudiment des habitants ne rebutent l'humble et vaillante religieuse. Elle est séparée des relations de sociabilité qui consolent et offrent des points d'appui. Dans cette existence en quelque manière déserte, la prière veille avec elle et sur elle, son vœu virginal la garde. Voilà des abnégations, des énergies, des héroïsmes sans rémunération en ce monde, qu'il serait déraisonnable de demander aux jeunes normaliennes. Immoler la lettre d'obédience est malaisance pure, tyrannie déraisonnable, destruction stupide.

L'instruction, surtout au premier âge, ne se dédouble pas de l'éducation. L'éducation n'est pas autre chose que la pénétrante inculcation, dans l'âme de l'enfant, de la connaissance de Dieu, de son invisible présence, de la crainte de l'offenser. Cet âge est solennel, cette heure de la vie est sacrée. Il y a un réveil de la jeune âme ; une clarté y pénètre et la fait voir pour la première fois au-dedans d'elle-même.

Et l'enfant n'a point l'attitude d'une muette contemplation, d'un étonnement passif ; il se meut, chose admirable, il va au-devant de l'initiale vérité qui vient à lui. Nous parlions un jour avec pénétration de ce mouvement si sûr, si confiant de l'enfant, qui le fait se porter au devant de la surprenante lumière, comme on va à la rencontre d'un hôte attendu. Un vénérable prêtre nous donna, de cette loi d'affinité, une explication très simple et entièrement plausible. L'enfant a été fait chrétien par le baptême ; dans ce vivant tabernacle, la plénitude de grâce réside, la foi et l'adoration habitent en lui, une foi implicite, une adoration inarticulée. Cette jeune âme est toute prête et dans l'attente, ce flambeau va s'allumer de lui-même au premier contact de la parole enseignante.

Le sentiment que Dieu est présent, qu'il voit dans nos pensées et nous juge, la crainte de ses jugements, la crainte de l'offenser, toutes ces clartés entrent sans rencontrer un doute dans la conscience de l'enfant, s'en rendent maîtresse, s'y établissent dans leur lumière et leur simplicité souveraine. L'enfant qui ignore ce qu'est le péché a la crainte, la sainte horreur du péché. Il y a là un mystère ; le mystère est un fait à portée de l'observation de tous les moments. Considérons ces petits, encore dans la limpidité de la grâce baptismale ; le mal ne leur est point connu, et l'effroi du mal est en eux. Or, la crainte de Dieu est toute la conscience et toute la morale, il ne serait point téméraire de dire qu'elle est toute la loi. Ce petit enfant qui craint d'offenser Dieu, déjà est un nombre des justes. Le juste ne se connaît pas à un autre signe. La crainte de Dieu est tout l'homme, dit l'Ecriture :

« Deum time et mandata ejus observa, hoc est enim omnis homo. » (Eccl. XII, 13.) Après les saintes écritures, après les psaumes et les livres sapientiaux, la crainte de Dieu. Cette crainte est vaillante, elle revêt le juste comme d'une armure, elle l'élève au-dessus des craintes viles de la persécution et de la mort. L'homme est bon, humble, sévère à lui-même, miséricordieux et secourable au prochain dans la proportion et au degré où il a la crainte de l'offense de Dieu. « La crainte, Mgr Gay, est la source-mère de cette délicatesse de conscience qui est comme la sensibilité divine de l'âme... Elle produit cet esprit de vigilance qui est sans cesse et si fortement recommandé dans l'Evangile. Elle est comme une tour élevée, du haut de laquelle l'âme embrasse autour d'elle un horizon immense... L'âme saintement craintive voit tout de suite, et de très loin les plus légers nuages qui montent de la mer, et les moindres poussières que le vent soulève de la plaine. Elle pressent les menaces, devine les dangers, déjoue les ruses et prévient les surprises... On pourrait croire qu'elle est timide, et même pusillanime ; il n'en est rien... »

La conscience, c'est la crainte du mal, ou, pour parler avec plus de loyauté et de précision, c'est la crainte

de l'offense de Dieu. On proscriit l'enseignement religieux quinquéculé cette admirable crainte ; c'est supprimer l'éducation de la conscience. Peut-on nous dire, la conscience étant retranchée de l'humanité, où sera le régulateur des rapports et des devoirs des hommes ? Nos souverains montrent avec assurance la loi comme la règle qui pourvoit à tout. Ces piétes légistes, qui se croient législateurs, ont-ils jamais considéré combien c'est peu de chose que la loi dans le mouvement de la société humaine, et à quel point est limitée son action ? Dans l'a peu près totalité du bien qui se fait, la loi écrite n'entre pour presque rien ; elle entre pour infiniment peu dans la somme du mal qui est prévenu ou évité. Le bien s'opère, le mal est détourné ou discrètement réparé dans les neuf dixièmes des circonstances, sans que le Code s'en mêle. Pour la plupart des hommes, la vie entière s'écoule sans qu'ils aient quoi que ce soit à démêler avec les contraintes de la loi. Néanmoins, ils font honneur à leurs engagements, remplissent leurs obligations de pères de famille et de citoyens. Le papier timbré, l'huissier, les tribunaux répressifs, tout cet appareil ne concerne guère que la partie tarée et numériquement infime de la société. Ce n'est pas le code, c'est la conscience qui gouverne le monde et garde nos foyers et nos personnes. C'est la crainte de Dieu, présente dans les âmes, qui est le fondement de ce qui reste autour de nous de sécurité.

Plusieurs n'avaient pas qu'ils ont cette crainte, ou même ne paraissent plus l'éprouver d'une manière sensible. Il se trompent ; la crainte leur a été inoculée par une éducation chrétienne, et elle réside en eux enfouie aux couches profondes. Elle se traduit par certaines habitudes de bien dont on ne peut ni ne veut se défaire. Elle se trahit particulièrement par la contradiction et l'inconséquence. Ses actions ignorées, dont les secrets remords démentent des maximes impies bruyamment étalées ! L'inconséquence est le dernier espoir, la dernière ancre de miséricorde. Il y a dessous des restes d'une foi mal éteinte et une crainte inavouée des jugements de Dieu. Nous voyons sur ce lest. Les acrobates qui nous régénèrent ont décidé d'extirper la crainte de Dieu et de réduire l'honnêteté à n'être plus que la crainte du code. L'idéal serait de ravalier le citoyen au niveau du larron de nuit, dont toute la morale se borne à l'appréhension du sergent de ville. Nos tyranniques s'attellent à ce travail de dégradation. Leurs lois soulèvent les consciences, la France ne les subira pas, ne les recevra pas. Ils savent bien, ces législateurs fantoches, qu'ils ne légitimeront pas sérieusement pour la France. Leur ambition est moins haute et aussi leur estime d'eux-mêmes. Simplement, ils se sont proposés de faire plaisir à quelques centaines de maniaques, mordus de la haine du prêtre.

PH. SERRET.

Rome, 7 avril.

Garibaldi est arrivé à Rome, ainsi que le télégraphe a dû vous l'apprendre. Sa venue a quelque chose de mystérieux et de sinistre. Elle a été organisée dans le plus grand secret et ce n'est qu'au dernier moment que l'on a su tout à coup que Garibaldi avait quitté son ermitage de Caprera. Il est arrivé ici, avant-hier, dans un état déplorable et complètement paralysé par des douleurs rhumatismales. Aussi a-t-il fallu le transporter depuis le wagon jusqu'à la voiture sur un lit de camp, et il y est resté couché sans pouvoir proférer une parole et sans que la foule de ses amis assemblés à la gare aient osé l'acclamer, de peur de l'étourdir.

Ce n'est donc pas pour son plaisir que Garibaldi est venu ici, mais plutôt pour servir d'instrument au parti démagogique. Ce parti, a-t-il voulu tout simplement que Garibaldi vint mourir dans la cité des Papes, ou bien se propose-t-il d'utiliser à son profit les derniers jours du héros ? Il est certain que les républicains s'agitent et que tous les prétextes sont bons pour alimenter leur agitation. Jadis, c'étaient Nice et Trieste qui faisaient les frais des démonstrations garibaldiennes ; aujourd'hui, c'est la question de la Grèce. Aussi avant de partir à Rome l'ermite de Caprera, ses partisans ont eu soin de faire paraître, en son nom, dans les feuilles publiques, une lettre en faveur des Hellènes.

D'où il suit évidemment que les républicains ont tout intérêt à voir surgir des complications extérieures afin de détourner de leurs sinistres projets l'attention du gouvernement et de pouvoir à leur tour s'organiser pour l'action.

G. V.

La situation des troupes anglaises en Afghanistan de la part des indigènes, toujours repoussées avec des fortes pertes, il est vrai, mais qui n'en dénote pas moins une hostilité latente.

Cet état de chose doit avoir une certaine gravité pour que les correspondants du Times se fassent l'écho, en ces termes, de nombreux officiers anglais particulièrement compétents en ce qui concerne les affaires afghanes :

« Il est fort à souhaiter que la guerre ait un terme. Il n'est pas douteux que toutes les tribus des frontières n'attendent pour tomber sur nos communications qu'un signal de Yakoub-Khan, signal que celui-ci donnera dès que les négociations avec notre gouvernement seront rompues. Et même ces tribus nous auraient déjà attaqués si elles n'avaient été tenues en échec par Yakoub. De plus, le sentiment des tribus de l'intérieur de l'Afghanistan nous est indubitablement hostile et se révélera lorsque nous chercherons à nous frayer un chemin sur Caboul par la force. La preuve en est dans les récentes attaques contre nous des Shinwaris et maintenant des Khugianis. Ceux-ci surtout appartiennent à une tribu qui vit

Feuilleton du Courrier du Canada

QUEBEC, 30 Avril 1879--No 70

LE

Désert de Glace.

Aventures du Capitaine Hatteras.

Par JULES VERNE.

[SUITE.]

Le docteur, en arrangeant les provisions, les inventoria avec la plus scrupuleuse exactitude ; de ses calculs il résulta que chaque voyageur devait se réduire à trois jours de ration pour un voyage de trois semaines. On réserva la ration entière aux quatre chiens d'attelage. Si Duk tirait avec eux, il aurait droit à sa ration complète.

Ces préparatifs furent interrompus par le besoin de sommeil et de repos qui se fit impérieusement sentir dès sept heures du soir ; mais avant de se coucher, les naufragés se réunirent autour du poêle, dans lequel on n'épargna pas le combustible ; les pauvres gens se donnaient un luxe de chaleur auquel ils n'étaient plus ha-

bitués depuis longtemps ; du pemican, quelques biscuits et plusieurs tasses de café ne tardèrent pas à les mettre en belle humeur, de compte à demi avec l'espérance qui leur revenait si vite et de si loin.

A sept heures du matin, les travaux furent repris, et se trouvèrent entièrement terminés vers les trois heures du soir.

L'obscurité se faisait déjà ; le soleil avait reparu au-dessus de l'horizon depuis le 31 janvier, mais il ne donnait encore qu'une lumière faible et courte ; heureusement, la lune devait se lever à six heures et demie, et par ce ciel pur, ses rayons suffiraient à éclairer la route. La température qui s'abaissait sensiblement depuis quelques jours, atteignit enfin trente-trois degrés au-dessous de zéro (-37° centigr.).

Le moment du départ arriva. Altamont accueillit avec joie l'idée de se mettre en route, bien que les cahots dussent accroître ses souffrances ; il avait fait comprendre au docteur que celui-ci trouverait à bord du Porpoise les antiscorbutiques si nécessaires à sa guérison.

On le transporta donc sur ce traineau ; il y fut installé aussi commodément que possible ; les chiens, y compris Duk, furent attelés ; les voyageurs jetèrent alors un dernier regard sur ce lit de glace, où fut le Forward. Les traits d'Hatteras paraissent empreints un instant d'une

violente pensée de colère, mais il redevint maître de lui-même, et la petite troupe, par un temps très-sec, s'enfonça dans la brume du nord-ouest.

Chacun reprit sa place accoutumée, Bell en tête, indiquant la route, le docteur et le maître d'équipage, aux côtés du traineau, veillant et poussant au besoin, Hatteras à l'arrière, rectifiant la route, et maintenant l'équipage dans la ligne de Bell.

La marche fut assez rapide ; par cette température très-basse, la glace offrait une dureté et un poli favorables au glissement ; les cinq chiens enlevaient facilement cette charge qui ne dépassait pas neuf cents livres. Cependant hommes et bêtes s'essouffèrent rapidement et durent s'arrêter souvent pour prendre haleine.

Vers les sept heures du soir, la lune dégagée son disque rougeâtre des brumes de l'horizon. Ses calmes rayons se firent jour à travers l'atmosphère, et jetèrent quelque éclat que les glaces réfléchirent avec pureté ; l'icefield présentait vers le nord-ouest une immense plaine blanche d'une horizontalité parfaite. Pas un palc, pas un hummok. Cette partie de la mer semblait s'être glacée tranquillement comme un lac paisible.

C'était un immense désert, plat et monotone.

Telle fut l'impression que ce spectacle fit naître dans l'esprit du doc-

teur, et il la communiqua à son compagnon.

« Vous avez raison, monsieur Clawbonny, répondit Johnson ; c'est un désert, mais nous n'avons pas la crainte d'y mourir de soif ! »

« Avantage évident, reprit le docteur, cependant cette immensité me prouve une chose : c'est que nous devons être fort éloignés de toute terre ; en général, l'approche des côtes est signalée par une multitude de montagnes de glaces, et pas un ice-berg n'est visible autour de nous. L'horizon est fort restreint par la brume, répondit Johnson.

« Sans doute, mais depuis notre départ nous avons foulé un champ plat qui menace de ne pas finir.

« Savez-vous, monsieur Clawbonny, que c'est une dangereuse promenade que la nôtre ! On s'y habitue, on n'y pense pas, mais enfin, cette surface glacée sur laquelle nous marchons ainsi recouvre des gouffres sans fond ! »

« Vous avez raison, mon ami, mais nous n'avons pas à craindre d'être engloutis ; la résistance de cette blanche écorce par ces froids de trente-trois degrés est considérable ! Remarquez qu'elle tend de plus en plus à s'accroître, car sous ces latitudes la neige tombe neuf jours sur dix, même en avril, même en mai, même en juin, et j'estime que sa plus forte épaisseur ne doit pas être éloignée de mesurer trente ou quarante pieds.

« Cela est rassurant, répondit Johnson.

« En effet, nous ne sommes pas comme ces patineurs de la Serpentine-river qui craignent à chaque instant de sentir le sol fragile manquer sous leurs pas ; nous n'avons pas un pareil danger à redouter.

« Connait-on la force de résistance de la glace ? demanda le vieux marin, toujours avide de s'instruire dans la compagnie du docteur.

« Parfaitement, répondit ce dernier ; qu'ignore-t-on maintenant de ce qui peut se mesurer dans le monde, sauf l'ambition humaine ! n'est-ce pas elle, en effet, qui nous précipite vers ce pôle boréal que l'homme veut enfin connaître ? Mais, pour en revenir à votre question, voici ce que je puis vous répondre. A l'épaisseur de deux poices, un cheval et son cavalier ; à cinq poices, une pièce de huit ; à huit poices, de l'artillerie de campagne tout attelée, et enfin, à dix poices, une armée, une foule incommensurable ! On nous marchons en ce moment, on bâtit la douane de Liverpool ou le palais du parlement de Londres.

« On a de la peine à concevoir une pareille résistance, dit Johnson ; mais tout à l'heure, monsieur Clawbonny, vous parlez de la neige qui tombe neuf jours sur dix en moyenne dans ces contrées ; c'est un fait évi-

dent, aussi je ne le conteste pas ; mais d'où vient toute cette neige, car les mers étant prises, je ne vois pas trop comment elles peuvent donner naissance à cette immense quantité de vapeur qui forme les nuages.

« Votre observation est juste, Johnson ; aussi, suivant moi, la plus grande partie de la neige ou de la pluie que nous recevons dans ces contrées polaires est faite de l'eau des mers des zones tempérées ; il y a tel flocon qui, simple goutte d'eau d'un fleuve de l'Europe, s'est élevé dans l'air sous forme de vapeur, s'est formé en nuage, et est enfin venu se condenser jusqu'ici. Il n'est donc pas impossible qu'en la buvant ; cette neige, nous nous désaltérions aux fleuves mêmes de notre pays.

« C'est toujours cela, » répondit le maître d'équipage.

En ce moment, la voix d'Hatteras, rectifiant les erreurs de la route, se fit entendre, et interrompit la conversation. La brume s'épaississait et rendait la ligne droite difficile à garder.

Enfin la petite troupe s'arrêta vers les huit heures du soir, après avoir franchi quinze milles ; le temps se maintenait au sec ; la trente fut dressée ; on alluma le poêle ; on soupa, et la nuit se passa paisiblement.

(A suivre.)

dans une plaine tout aussi accessible aux opérations militaires que la vallée de Peshawar. Leur hostilité est de mauvais augure pour la neutralité des Ghilzais; un de leurs khans, Azimatullah, est même déjà en armes contre nous. Pour les combats dans l'Afghanistan, nos troupes sont plus supérieures aux armées régulières indigènes; mais le fanatisme des campagnes armées, soulevé contre nous, ferait le même effet qu'un nid de frelons irrités et ne laisserait pas entrevoir de terme aux difficultés les plus sérieuses. Il ne faudrait pas que les conditions que nous offrons à Yakoub fussent trop rigoureuses.

CANADA. QUEBEC. 30 AVRIL 1879.

Enfin!

Le Chroniqueur de Québec nous informe que la Banque de Montréal a négocié l'emprunt provincial à New-York. C'est ce que nous savions tous, mais il ajoute, ce que nous ne savions pas du moins officiellement, c'est que cet emprunt a été négocié à 95%.

Voilà donc tout le succès de ce fameux emprunt qui devait jeter dans l'ombre celui de M. Church, négocié au pair à 100 cents dans la piste sans commission. Pour ses trois millions, M. Joly a payé \$150,000 de commission au syndicat entre les mains duquel il est placé. C'est une perte qu'on aurait pu éviter.

Nous disons qu'elle aurait pu être évitée, et pour cause, car nous savons d'excellentes sources qu'un courtier d'excellentes sources qu'un courtier de Montréal a offert à M. Joly l'emprunt provincial pour une commission d'un p. 0/0. M. Joly a refusé, croyons-nous parce qu'il était à la merci de gens qui lui avaient avancé un million et demi sur ces débentures.

(La Minerve.)

Une opinion peu suspecte

Le Rév. M. Bray, qu'on ne taxera pas de sympathies pour nous, parle dans les termes qu'on va lire de l'affaire de Québec. Nous traduisons de son journal le Canadian Spectator: "L'hon George Brown qui a tiré les ficelles pendant un certain temps, dans l'affaire Letellier, et s'est, en dernier lieu décidé, avec son manque de tact ordinaire à aller ordonner au Lieutenant-Gouverneur Letellier de renvoyer le ministre de Québec. C'était une bêtise de première classe, car si l'hon. le Globe avait eu la patience d'attendre quelque temps, le cabinet de Québec se serait suicidé. Mais le grilisme d'Ontario n'a pas de confiance en la Providence et on a préféré précipiter les choses."

L'appel à Downing Street ne peut avoir aucun résultat pratique même dans le cas où M. Langevin emploierait plus que son éloquence auprès du secrétaire colonial. La question nous sera renvoyée pour être réglée ici et toute la colère exprimée contre la pauvre et inoffensive Downing Street sera en pure perte. Mais le gouverneur-général s'apercevra probablement qu'il a mis sa popularité en danger s'il n'a pas compromis sa position. On lui aurait plus tôt pardonné d'avoir refusé d'agir d'après l'avis de ses ministres que d'en avoir appelé au gouvernement impérial. Nous sommes naturellement chatoilleux et il a mis le doigt sur notre plaie la plus vive.

Une chose a été rendue évidente par les événements récents dans tous les cas, et cette chose est que nos sentiments de loyauté britannique ne sont pas très profonds et ne résisteraient pas à l'épreuve d'un sacrifice bien grand. Maintenant qu'il y a possibilité d'une intervention britannique dans les affaires canadiennes, nous sommes prêts à rompre le lien colonial, à demander notre liberté ou à rechercher de nouvelles alliances. Le gouvernement actuel aura peut-être à remplir une mission à laquelle personne ne songeait lorsqu'il est arrivé au pouvoir."

(Idem.)

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 28. L'Orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, M. Rochester présente une pétition demandant que le gouvernement agisse contre les agences mercantiles.

M. Tupper introduit un bill pour consolider et amender l'acte des chemins de fer de 1868 et les actes amendant ce bill.

M. McIsaac demande si c'est l'intention du gouvernement de pourvoir, à cette session, à la continuation de la construction d'une digue à Bayfield, N. E.

M. Tupper dit que cette mesure est actuellement sous considération.

En réponse à la question qui lui est posée, demandant si c'est l'intention du gouvernement de construire cette année une branche de chemin de fer de l'intercolonial au Cap Tourmente et une autre du chemin provincial de l'Isle du Prince Édouard au Cap Traverse, Le Dr. Tupper répond que les rapports

des ingénieurs faisant les arpentages sur ces lignes ne lui avaient été donnés que depuis quelques jours et qu'il n'avait pas encore eu le temps de les soumettre à ses collègues.

M. Macdougall demande si la chambre a été mise en possession de tous les rapports, recommandations, cartes et suggestions de l'ingénieur du Département des Travaux Publics au sujet de la meilleure route à suivre pour la construction du Pacifique depuis Selkirk jusqu'à l'Océan, sinon ne serait-ce pas dans l'intérêt de ce pays que ces rapports, etc., soient soumis à la Chambre aussitôt que possible?

Dr. Tupper répond que ces rapports, cartes, etc., seront soumis à la Chambre aussitôt qu'il y aura possibilité.

M. Wallace (Norfolk) propose que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes:

1. Que la monnaie étant une création du gouvernement qu'aucun individu, ou corporation dans la Puissance du Canada ne soit autorisé par la loi à faire aucun billet, ou promesse de payer, ou gage quelconque pour circuler comme monnaie dans la Puissance du Canada.

2. Que le Gouvernement autorisant les Banques à faire circuler des billets comme monnaie courante, a renoncé à un de ses droits et privilèges et que dans l'intérêt du peuple, il devrait le reprendre immédiatement.

3. Que, pour la convenance du commerce et du trafic le gouvernement de droit immédiat pourvoir à ce que des octrois soient faits pour la construction du Pacifique et des autres grandes entreprises, que les dit octrois n'excèdent pas la somme de 10 millions de dollars et qu'aucune partie de montant ne soit payée avant que le gouvernement en ait autorisé la dépense.

4. Que la monnaie mise en circulation par le gouvernement soit parfaitement légale et puisse servir à payer quelque dette que ce soit.

5. Que toutes les dettes et obligations encourues dès ce jour soit payables en or ou avec l'argent du gouvernement à un taux qui le mettra équivalent à l'or.

6. Que l'argent ainsi créé par le gouvernement soit convertible en bons portant intérêt à 6 p. c. par an dans la Puissance.

7. Que ces bons soient de la valeur nominale de \$100 et \$1,000.

Et plusieurs autres résolutions dans le même sens.

M. Wallace, en parlant de ces résolutions, ridiculise les attaques qui lui ont été faites à ce sujet, et il prophétise que le temps viendra où tous verraient qu'il avait tort ou raison. Il présente une série de chiffres pour démontrer qu'il n'a actuellement que 12 1/2 pour cent en or sur le papier et que la balance n'est pas en faveur de la monnaie de papier. Il dit que la dépression des affaires dont le pays souffre n'est due en partie qu'au manque d'argent pour la circulation et à l'augmentation du crédit qui en est une des causes naturelles. D'après le système qu'il veut établir, il dit que le seul qui en souffrirait sera l'importateur qui excédera par ses importations les demandes du pays.

Il ajoute que ce serait dans l'intérêt du gouvernement d'établir un système de monnaie nationale plutôt que de négocier un emprunt, ce qui sauverait l'intérêt. Les Etats-Unis ont par ce moyen épargné 66 millions de dollars. Il croit que ce système aurait la confiance du peuple.

Après plusieurs autres explications, il fait un appel aux honorables membres pour qu'ils prennent cette question en considération et rendent une décision favorable à son plan.

M. Charlton dit que le gouvernement ne crée pas la monnaie. Plusieurs articles ont servi de monnaie, tous possédant une valeur intrinsèque quelconque; mais l'or et l'argent ont finalement été adoptés parce qu'ils sont sujets à aucun changement appréciable. Prenez, dit-il, un billet de \$20 et divisez-le en plusieurs parties, ces parties n'auront respectivement aucune valeur. Prenez, au contraire, une pièce en or de \$20 et divisez-la en autant de parties que vous le désirez. Chacune de ces parties représentera une certaine valeur.

Finalement il s'oppose à ces résolutions, parce que le système de dettes publiques agit comme un frein sur un gouvernement.

Il compare la monnaie nationale à l'argent mis en circulation par la Chine et que ses habitants doivent accepter sous peine de mort. Il dit que si la mesure proposée par l'hon. membre de Norfolk était adoptée, les députés venant à Ottawa dans cinq ans ne pourraient pas payer leurs dépenses. Il termine en proposant un délai de 6 mois.

M. Bouthlé réprimande le membre de Norfolk-Nord sur la légèreté avec laquelle il traite une question aussi sérieuse.

A six heures l'orateur laisse le fauteuil.

Séance du Soir.

M. MacDougall introduit un bill pour venir en aide à Mme Campbell.

L'Orateur lit un message du Sénat annonçant la passage d'un bill permettant au chemin de fer Q. M. O. et O., de construire un pont sur l'Ottawa.

Le bill pour amender l'acte intitulé "Acte concernant le chemin de fer de l'intercolonial" présenté par M. Cockburn (Northumberland), est lu une troisième fois et passé.

M. McCarthy propose que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération, le bill amendement l'acte intitulé "Acte pour régler la construction et le maintien de télégraphes électriques sous-marins."

Après discussion la Chambre se forme en comité et le bill est reçu sans amendement.

Il est lu la 3me fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour examiner le bill amendement l'acte intitulé "Acte pour pourvoir à ce que des enquêtes judiciaires soient faites sur l'existence de certaines fraudes commises dans les élections des membres

de la Chambre des Communes. Présenté par M. Ives.

Ce bill reçoit sa 3me lecture et est adopté.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pourvoyant à l'éclaircissement de certains doutes sur le véritable sens de quelques clauses de l'acte de tempérance 1878. Présenté par M. McCoig.

Ce bill est lu la 3me fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer le bill pourvoyant à ce que le 1er juillet soit déclaré jour de fête publique. Présenté par l'hon. M. Cockburn (Northumberland).

Ce bill est rapporté, lu la 3me fois et est adopté.

M. Béchard propose la seconde lecture du bill annulant les lois de faillites maintenant en force dans la Puissance.

M. McDonald (Picton) demande que le moteur attente que le bill soumis à un comité spécial soit présenté à la Chambre avant de proposer la seconde lecture de son bill, afin de pouvoir discuter les deux matières en même temps.

La seconde lecture est alors ajournée.

M. MacDonnell (Inverness) propose la seconde lecture du bill pourvoyant aux frais des défendeurs dans certaines causes vs. la Couronne.

Il explique que dans certaines causes la Couronne étant demanderesse, le défendeur gagnant la cause il lui est impossible à ce dernier de recouvrer ses frais. C'est une injustice à laquelle il désire remédier par ce bill.

Sir John dit que le bill affecte des prérogatives royales et qu'en conséquence il faut avoir le consentement de la Couronne avant que la Chambre puisse s'en occuper.

M. MacDonnell se plaint de ce que l'hon. ministre de la justice l'avait induit à croire qu'il n'opposerait pas ce bill, qu'ils s'étaient même consultés plusieurs fois sur cette matière et que s'il avait su que le consentement royal était nécessaire il l'aurait proposé au commencement de la session.

M. MacDonald (Picton), explique qu'il n'avait donné que son approbation personnelle sur le principe du bill et qu'en promettant de le soumettre à ses collègues il n'avait été que poli et avait voulu donner une occasion de faire présenter le bill. Il a plus tard informé M. MacDonnell que le gouvernement ne donnerait pas son assentiment.

M. Cameron (Huron) dit que M. MacDonnell a raison de se plaindre de l'hon. ministre de la justice, que le bill était raisonnable, devrait passer.

Après quelque discussion entre Sir John et M. MacDonnell, ce dernier retire son bill.

L'amendement de M. Fiset est alors rappelé.

M. Tupper renouvelle sa déclaration que le bill Lavoie n'a pas été discuté et qu'il n'avait aucune objection à donner les papiers demandés.

M. Méthot propose la seconde lecture du bill fixant les taux d'intérêts et prohibant l'usure. Il explique que le but qu'il a en vue en proposant ce bill est de protéger la classe agricole. Il est à sa connaissance que des personnes ont abusé de la détresse de beaucoup de cultivateurs en leur prêtant de l'argent à des taux exorbitants. C'est ce qu'il veut empêcher dorénavant.

Il est d'opinion qu'une foule de banqueroutes n'ont pas d'autres causes que l'usure. Il rappelle principalement sur le malheur de pauvres familles qui descendent petit à petit à une ruine complète par le simple fait d'avoir un usurier qui s'acharne sur eux comme un vautour. Vient un temps où tous leurs biens sont vendus et nous rencontrons une famille de plus sur le grand chemin demandant de l'ouvrage et du pain.

M. Tilley croit qu'il serait imprudent de troubler la législation actuelle et que la question est trop grave pour que la chambre puisse s'en occuper alors qu'il ne lui reste que si peu de temps.

M. Méthot regrette que son bill ne soit pas accepté et dit que la première impression a été faite et que la chambre a eu l'opportunité d'examiner cette question. De plus, il désire avoir l'opinion des membres de Québec et du Nouveau-Brunswick, qui sont très intéressés dans cette affaire.

M. Plumb propose un délai de trois mois.

M. MacKenzie dit qu'il doit supporter l'honorable ministre des finances dans cette affaire. Il dit que depuis le commencement de la session, la législation a tellement été attaquée qu'il doit supporter une mesure qui tend à faire cesser cette destruction.

L'amendement de M. Plumb étant mis aux voix, il est adopté sur division.

M. Tupper dépose sur la table le premier rapport du chemin de fer du Pacifique et espère que dans deux ou trois jours il pourra donner les autres.

En réponse à M. Ouimet, Sir John dit que la chambre s'assemblera samedi prochain.

La Chambre s'ajourne à 11 heures.

Convent des Ursulines.

Cette après-midi, à 4 heures, il y aura salut et sermon à la chapelle de cette communauté, à l'occasion du 207ème anniversaire de la mort de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

La distribution des primes aux acheteurs de la photographie de la Vénérable Mère de l'Incarnation est commencée, hier, dans les Salles du Cercle et se continuera toutes les après-midi de cette semaine. Les porteurs des premiers cinq cents numéros sont respectueusement priés de se présenter au plus vite ou de se faire représenter. La Salle du Cercle est située rue St-François vis-à-vis la chapelle des morts.

Il me semble que c'est rendre un petit service à qui de droit, que de faire remarquer que les mots registraireur, enregistré, enregistrement, s'écrivent sans accent aigu sur le de la

première ou de la seconde syllabe; c'est donc à tort que l'on dit ou que l'on écrit assez communément registraireur, enrégistré, enrégistrement.

La révérende Mère Christine Vermeille de Sainte-Angèle, Ursuline, décédée le 20 avril 1879, était dans la 72ème de son âge et la 50ème de sa profession religieuse. Comme sa guérison en 1862 fit beaucoup d'éclat dans le monastère et au dehors, et contribua à hâter l'enquête préliminaire pour la Béatification de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, le public lira, sans aucun doute avec intérêt, quelques extraits pris du Cahier imprimé à Rome pour l'usage de la S. Congrégation des Rites.

La guérison de la Mère Ste. Angèle y est expliquée de la manière suivante par la révérende Mère Sainte-Anne, assistante, personne d'une grande expérience dans le soin des malades.

"Le mauvais état de santé de la Mère Sainte-Angèle datait de vingt-quatre ans; mais de 1848 à 1862, il n'avait guère cessé d'empirer. En conséquence, plus de récitation publique de l'office divin, ni de jeûnes, ni d'abstinences; état habituel de souffrance ou de débilité, qui empêchait d'être à aucune observance.

C'est ce qui avait engagé l'aumônier du monastère, au mois d'avril 1862, à choisir la Mère Sainte-Angèle comme une malade dont la guérison devait être une grande gloire pour la Mère de l'Incarnation. Aussi, la neuvaïne se fit publiquement; toutes les élèves y prirent part, y surtout qu'il s'agissait de leur maîtresse générale, qui n'avait pas paru au milieu d'elles depuis trois mois.

"Notre chère malade avait communiqué des cinq heures, dans son lit. Après la messe, la Mère supérieure vint la voir, et ne pouvant croire qu'elle ne fût pas guérie, elle lui dit de se lever. Aidée d'une sœur, la malade se mit en devoir d'obéir et essaya de marcher; mais elle ne put se soutenir et il fallut la faire recoucher aussitôt.—Vous voyez bien, ma Mère, dit-elle, que le bon Dieu me veut dans l'état où je suis. J'avais un grand désir de faire glorifier Notre vénérable Mère, mais que la volonté de Dieu soit faite.

Ne parlons plus de ma guérison.—Ce n'est pas ainsi que je l'entends, reprit notre Mère supérieure, comme mue par une inspiration divine; vous allez, dès demain, commencer une autre neuvaïne; vous demanderez à notre vénérable Mère de vous obtenir au moins ce qu'il vous faut pour remplir votre emploi, et, à la fin de cette neuvaïne, vous viendrez communier au chœur à la messe.

"La malade obéit en toute simplicité, commença le lendemain, 1er mai, cette seconde neuvaïne. Dès le premier jour, la Mère Sainte-Angèle éprouva un mieux si sensible, qu'elle reprit la récitation de son Office. L'appétit et le sommeil lui revinrent, et elle recouvra ses forces.

Le neuvième jour, elle descendait au dortoir, et elle avait recouvré l'ordre qu'elle en avait reçu.

"Aimable effet de la générosité de Dieu! A dater de ce vendredi 9 mai, non-seulement elle se trouva délivrée de toutes ses infirmités, mais elle sent une telle vigueur dans tous ses membres que, pendant cette neuvaïne d'action de grâce, elle fait les trois abstinences de règle, prend les observances, lit au réfectoire, se lève à quatre heures, et enfin, le dimanche, chante les vêpres comme officiante, avec une force dont peu de jeunes sœurs eussent été capables.

"Voici quelques lignes du témoignage très-circostancié rendu par M. J. E. J. Landry, professeur à l'Université Laval et médecin des Ursulines. J'avais toujours considéré cette religieuse comme une invalide à peu près incurable et condamnée à traîner jusqu'à la fin de sa vie, une santé délabrée.

L'amélioration dans l'état de la vénérable Mère Sainte-Angèle a été trop prompt et trop considérable; sa guérison a duré trop longtemps maintenant pour que je puisse l'attribuer au traitement que je lui ai fait subir."

L'état de santé de la révérende Mère Sainte-Angèle dura environ deux ans, précisément le temps nécessaire pour remplir son office de maîtresse-générale des classes. Après cette suspension d'infirmités vraiment merveilleuse, elle re tomba dans son premier état; son présentement que le bon Dieu lui donnerait la Croix des souffrances se réalisa. Sa patience, sa douceur, son angélique soumission à toutes les volontés divines, la rendit digne de représenter au milieu de sa Communauté le grand mystère de la souffrance.

Echos d'Outrouais.

Ottawa, 28—Devant le comité de l'émigration chinoise, cette avant-midi, M. Dewdney, M. P. pour Yale, Colombie, a donné un témoignage tout à fait contraire à celui des autres personnes examinées. Il a dit que les chinois sont vicieux, mais pas plus que les blancs, et qu'il préfère un serviteur chinois à un serviteur blanc. Il a demandé fortement pour eux l'égalité de droits.

On discutera cette après-midi la question de la monnaie nationale à cours légal forcé. Il est probable que le gouvernement, après discussion, demandera que le bill présenté à ce sujet soit retiré.

Une assemblée publique a eu lieu aujourd'hui. On y a discuté la question du pont du Côtéau. Une résolution a été adoptée déclarant que l'exécution de ce projet est ou ne peut plus importante pour la ville d'Ottawa.

Le bill du chemin de fer du Côtéau

cause une grande excitation dans cette partie du pays. Une assemblée des citoyens a eu lieu hier dans le but d'induire le gouvernement, si c'est possible, à permettre la construction d'un pont tournant à l'endroit désiré. On croit que le gouvernement adoptera le bill pourvu que la clause concernant le pont tournant soit retranchée et qu'il en soit ajouté une autre demandant un pont élevé.

Le bill de M. Rybert pour amender l'acte des élections pourvoit à ce que toute personne acceptant ou occupant quelque charge ou emploi, soit permanent, soit temporaire, au service du gouvernement de quelque une des provinces de la Puissance à laquelle charge ou emploi il est attaché un salaire annuel ou émoulement ou profit, ne sera éligible comme candidat pour la Chambre des Communes.

Ottawa, 30 avril.—Le Free Press de cette après-midi annonce que l'on rapporte que M. Langevin a adressé une dépêche ici disant que la question dont on l'a chargé était regardée favorablement par les autorités.

Echos du Manitoba.

[Emprunté au Métis.]

Sa Grâce Mgr. Taché n'est guère mieux de l'indisposition grave qui le retient chez lui depuis vendredi.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur doit partir pour Ottawa aujourd'hui.

Les Canadiens arrivés ici de lundi dernier sont au nombre de 480.

Les hôtels tant à Winnipeg qu'à St-Boniface sont encombrés de monde.

On parle d'organiser un club musical et dramatique canadien à Winnipeg.

On nous écrit d'Holyoke: Les Canadiens qui désiraient émigrer aux Etats-Unis devraient savoir qu'il y a environ 400 Canadiens, nouveaux venus, qui sont sans travail et sans logements convenables dans la ville d'Holyoke, dans l'Etat du Massachusetts. Et que ceux qui auraient dessein de venir s'établir ici ne feraient que grossir le nombre de ceux qui souffrent dans cette ville.

Votre &c,

JOSEPH LEBŒUF,

Avocat.

Holyoke, Mass, 25 avril 1879.

Les journaux français de la province de Québec sont priés de reproduire

NOUVELLES

ANNIVERSAIRE.—Aujourd'hui est la fête anniversaire de Mgr. de Laval.

TEMPÊTE.—Ciel sombre, vent fort du N.-Est. Cette brise est très-favorable à la flotte que nous attendons et hâtera son arrivée.

RIVIÈRES ST-CHARLES.—La glace à l'entrée de cette rivière est partie d'hier.

NOUVELLES MARITIMES.—On dit que le gouvernement fédéral a intention d'employer comme les années précédentes le corps entier de la police riveraine.

Le steamer Miramichi, de la compagnie des ports du Golfe, a laissé hier ses quartiers d'hiver au Palais et est maintenant amarré au quai de la compagnie. Il partira le 6 mai pour Picton, etc.

Les steamers du gouvernement Napoléon III et Druid ont laissé leurs quartiers d'hiver hier et sont amarrés au quai du gouvernement. Le Druid, capt. Marmon, partira avec les bouées aussitôt que la rivière sera suffisamment libre de glace en bas pour permettre la pose de ces bouées à leurs places ordinaires.

Les phares flottants Red Island, Upper Traverse et Manicougan, sont partis à 10, 30 A. M. hier pour leur station respective.

Trois steamers des lignes Allan, Dominion et Beaver, doivent partir la semaine prochaine pour les ports anglais, avec des cargaisons de bétail canadien.

Port-au-Basque, 29 avril.—Deux steamers sont passés à Pouest, à 8 A. M.

NAVIRES PARTIS POUR QUÉBEC.—Osprey (s) Lund, Hull, 17 avril.

Dunrobin Castle, Melne, Aberdeen, 15 avril.

Goldfinder, Cox, Greenock, 16 avril.

Evening, —Leith, 16 avril.

Bruce, —Port Glasgow, 10 avril.

Princess Alexandra, Reid, Troward Point, 10 avril.

Hennietta, —Gravesend, 11 avril.

Olivia, —Gravesend, 12 avril.

Walsgrif, Isbister, Doovre, 13 avril.

Germarie, Smiley, Liverpool, 12 avril.

Birmingham, Morrow, " " "

Chimborazo, —Shields, 12 avril.

Greyhound, —Shields, 12 avril.

Jersey, 15 avril. Sea Hower, LeDain, Jersey, 10 avril. POUR LE CANADA.—Balticola, Tomsons, Christiansand, 5 avril.

L'ACCIDENT DE LA BASSE-VILLE.—Carpentier est à peu près dans le même état; cependant on espère qu'il en réchappera.

UNION COMMERCIALE.—Il y aura assemblée générale extraordinaire des membres ce soir à 8. 30 heures, à l'occasion du 5me anniversaire de la fondation de cette société.

Tous les membres sont spécialement invités de s'y rendre par Ordre Eug. Roy Sec. Arch. U. C. de Q.

PARIS, 28.—Le pape a consenti à confirmer lui-même trois des enfants de Don Carlos qui se trouvent actuellement à Rome.

TORONTO, 29 AVRIL, 11. 30 A. M.—Voici la température probable pour les 24 heures présentes, dans les régions du St-Laurent: Vents modérés à élevés et beau temps.

G. T. KINGSTON, surint. MUSIQUE.—Avec la permission du lieutenant-colonel Montizambert et des officiers, la fanfare de la batterie B. jouera cette après-midi, sur la terrasse Frontenac, commençant à 3.30 h.

ECOLE DE RÉFORME.—Katie Murray, une jeune fille incorrigible, âgée seulement de 14 ans et arrêtée par le sergent Rigby, a été envoyée à l'école de réforme pour trois ans, par Son Honneur le Recorder.

—Le projet d'élever une statue à Von Moltke, à Cologne, doit être mis prochainement à exécution. Le comité chargé de l'affaire a déjà collecté \$15,000.

VIENNE, 28.—La grande procession en l'honneur des noces d'argent de l'empereur et de l'impératrice a eu lieu hier. Les spectateurs se comptaient par centaines de mille.

ROME, 28.—On dit que le Pape publiera prochainement un document dans lequel tous les gouvernements européens s'obligent à abattre le socialisme.

Bulletin Commercial.

Le montant perçu à la Douane de Québec pour la semaine finissant le 16 avril est de \$1,343.25

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 28 avril 1879, 2 heures P. M. Or, 1/2 Exchange Sterling, 96

Goldbacks, 99 E. C. BARON, Courtier, No 17, Rue Beaud, Québec

MARCHÉS DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Table with columns for Farine, Sup. extra, baril, 196, \$ 5.10 à 6.75, Extra, 4.85 à 5.00, etc.

Provisions, Etc., Etc.

Table with columns for Boueure frais par livre, \$ 0.15 à 0.18, Patates, 0.40 à 0.45, etc.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

29 avril—SS Circassian, Wylie, Liverpool, 17 avril, Allans, Rae et Cie, 421 pas, etc.

IMPORTATIONS.

29 avril—Par le "SS. CIRCASSIAN", Wylie, de Liverpool—3 caisses de pavillons, 21 rouleaux de fil de fer, 1 quart de lampes à Audet et Robitaille, 9 quarts de clous, 10 do de quincaillerie, etc.

Par le "SS. WALDENSIAN", LeGallie, de Glasgow—50 tonneaux de fer en saumon à ordre, Hoadet et Cie, 5 boucauts de sac à ordre, 2 ballots à J. Hamel et Frères, etc.

Annouces Nouvelles.
Magasin des familles—Beland, Garneau & Cie.
Pianos—A. Lavigne.
Banque Stadacona—Wm. R. Dean.

MAGASIN DES FAMILLES

No. 117, RUE ST. JEAN,

(PRES DE LA PORTE)

DE CE NOM UNE MAISON VIENT DE S'OUVRIR AU No. 117, RUE ST. JEAN, pres de la porte,

BELAND, GARNEAU & CIE.

EN SONT LES PROPRIETAIRES.

Un assortiment toujours tres complet de cotons, toiles de toutes sortes sera toujours a la disposition des acheteurs au "MAGASIN DES FAMILLES."

MAGASIN DES FAMILLES

en ouvrant leur etablissement n'ont eu qu'un but : celui de se faire connaitre et de s'etablir sur des bases solides en vendant que de bonnes marchandises a des prix proportionnellement bas et aussi s'assurer le succes pour l'avenir.

Beland, Garneau & Cie.

Quebec 29 avril 1879—22 avril 1879—lan—c 740

KRANICH & BACH

Manufacturiers de

PIANOS

DROITS

CARRÉS ET DE CONCERT.

Agent a Quebec.

A. LAVIGNE, 25, rue St. Jean, [Banque d'Epargne.]

Quebec, 29 avril 1879.

L'EQUITABLE SUR LA VIE.

Dix-Neuvieme compte rendu annuel des operations de la Societe d'Assurance sur la Vie dite "L'EQUITABLE" de N.-Y., pour l'annee finissant le 31 Dec. 1878.

HENRY B. RYDE, President, SAMUEL BORROWE, Secrétaire, R. W. GALT, Gerant general a Montreal.

Somme de l'Actif disponible au 1er Janvier 1878. \$32,477,901.87

RECETTES. Primes d'assurances. 56,543,750.53

DEBOURSES. Pour Dégés et Dotations. 2,087,911.23

Capitaux payés aux Assurés en 1878. \$1,935,171.43

ACTIF. Effets publics et Hypothécaires. \$12,437,581.93

Capitaux disponibles au 31 Dec. 78. \$31,195,368.53

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Banque Stadacona. J. & W. REID,

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'un dividende de DEUX PAR CENT sur le capital paye de l'institution a été déclaré pour les SIX MOIS expirant le 31 MAI dernier.

Le livre de transfert sera fermé du 17 au 31 MAI PROCHAIN, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau. Wm. R. DEAN, Caissier.

RECETTES. Primes d'assurances. 56,543,750.53

DEBOURSES. Pour Dégés et Dotations. 2,087,911.23

Capitaux payés aux Assurés en 1878. \$1,935,171.43

ACTIF. Effets publics et Hypothécaires. \$12,437,581.93

Capitaux disponibles au 31 Dec. 78. \$31,195,368.53

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

Agents, lisez ceci. NOUS payerons aux agents un salaire de \$100 par mois et les dépenses.

A Vendre.

UNE TERRE d'environ 140 arpents en superficie, dans le Township de Tingwick, Comté d'Arthabaska, avec maison et grange neuve et autres batisses, melée de la dite terre est en culture. S'adresser a JEAN PARADIS, Proprietaire, Tingwick, Quebec, 8 avril 1879—lan—c 728

AVIS

M. JOBIN, Sculpteur, fait a savoir aux MM. DU CLERGE ET LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES qu'il fera sur commande autel et statues en bois decore dans le style europeen.

Photographies seront envoyées a tous ceux qui desireront voir les modeles avant de donner leur commande.

L. JOBIN, No 146, rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Quebec, Quebec, 6 mai 1878.—lan.c 485

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR.

No. 85, RUE D'AIGUILLON. Architecture Religieuse, une specialite.

Entrepreneur de toutes sortes d'ouvrage d'Architectures, tels que : AUTELS, CHAIRES, ORNEMENTATION, etc. a DES PRIX TRÈS-MODERES. Quebec, 10 Mai 1878.—lan.c 491

CORYZINE

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

CE remède d'un arôme agreable est sous la forme d'une poudre blanche et contenu dans une petite boite en carton. Le prix en est de 15 CENTIMS. Nous pouvons vendre 1/2 DOZ. de ces PETITES BOITES pour \$1.80.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations desagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA. Quebec, 5 avril 1879. 726

EXHIBITION.

A la fin de JUIN PROCHAIN s'ouvrira a Quebec une exhibition d'objets de fantaisies et d'articles de goùts, dont le but sera de venir en aide a l'Hôpital du Sacré-Cœur.

Pour assister aux personnes qui prendront part a l'exhibition, les objets a exhiber, et afin de favoriser les goùts et les aptitudes des exposants, dans la confection des memes objets, l'exhibition comprendra six departements, a savoir :

- 1° Fleurs artificielles. 2° Tricots, Dentelles et Broderies. 3° Tabliers brodés de toutes formes et de toutes grandeurs pour Dames et Enfants. 4° Robes et habillements d'Enfants. 5° Ouvrages en bois (toy work.)

Il y aura en outre un septieme departement où les jeunes demoiselles pourront exhiber des poupées habillées de maniere a représenter les costumes des differentes nations.

Les articles exhibés resteront la propriété de l'Hôpital. Mais, dans chaque departement, il y aura des prix decernés a ceux des exposants qui auront été reconnus avoir mis le plus de goùt et d'art a la confection d'un objet, quelque soit d'ailleurs la valeur intrinsèque de cet objet.

Tout le monde est invité a prendre part a cette exhibition. Si tous ne peuvent esperer de voir leur travail couronné et recompensé par un prix, tous du moins doivent avoir la certitude que leur travail sera très utile et éminemment charitable.

Les Dames religieuses du S. C. recevront avec reconnaissance, tout objet que l'on voudra leur remettre pour l'exhibition. Les Exposants sont priés de vouloir bien faire connaître leurs noms et le lieu de leur résidence. Hôpital du Sacré-Cœur, Quebec, 17 avril 1879. 717

DEPOT DE LIVRES

Bureau d'Éducation

MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pourront se procurer a ce dépôt du Gouvernement les livres suivants :

TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoleon Lacasse, Prof. à l'École normale-Laval.

C'est le seul ouvrage de ce genre, forme anglaise et publié en français. L'enseignement de la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit au delès ou au académiques.—Prix \$5.30 la douzaine.

GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lhomond (éléments revus et augmentés), par le même ; PROFESSEUR DE FRANÇAIS à l'École normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qui donne a ses élèves-maîtres et maîtresses ; aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adopter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine.

EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Éléments de la grammaire française de Lhomond, par le même.—Prix : \$1.25 la douzaine. CORRIGÉ des Exercices orthographiques, par le même.—Prix : 45 cts. chaque copie.

TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix : \$2.75 la douzaine. ALPHABET ou Syllabaire gradué, par MM. E. JANEAU et N. LACASSE.

Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec.

Ces six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communales de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges.

Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser a M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada.

N. B.—Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices) qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres a suivre leur exemple ; c'est pour eux tous le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement du Français et de la Tenue des livres que d'adopter les ouvrages de leur professeur.

NAPOLÉON LACASSE. Quebec, 17 juillet 1877.

AU BON MARCHÉ !!

HAUTE-VILLE.

Nouveautés pour le Printemps et l'Été 1879.

UN ASSORTIMENT complet de marchandises de goût et d'utilité provenant des meilleures manufactures FRANÇAISES, ANGLAISES et AMÉRICAINES est maintenant en vente au plus BAS PRIX. Ces marchandises ayant toutes été reçues avant le changement de tarif.

VOYEZ LA LISTE CI-DESSOUS :

Étoffes à Robes, depuis 7c et plus. Brochés Français et Popelines Françaises, les plus hautes nouveautés du jour. Draps Ciliens, Cashemires Français et Écossais, Draps Alexinzat pour costumes. Chapeaux en paille, depuis 15c. Fleurs, Plumes, depuis 15c. Gants Kid à 2 Boutons pour 45c la pr. Corsets, Bas et Chaussettes depuis 10c. Tweeds tout laine depuis 40c. Serges noirs depuis 95c. Draps noirs depuis 55c jusqu'aux Draps les plus fins de l'Ouest de l'Angleterre. Casimirs noirs, Caleçons et Camisoles depuis 40. Chemises Blanches depuis 75c. Vestes Blanches, Cols, Cravates, Bretelles, Etc., Etc.

"SPÉCIALITÉS." Un assortiment complet de Gants de Kid, première qualité, faits à ordre, vendus à 90c la pr. Riches Soies Noires des célèbres manufactures GOURD CROISAT, FILS et DUBOST et de PONSON & CIE., vendues à 25 PAR CENT au-dessous de leur valeur.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE.

N. GARNEAU.

Coin des rues St. Jean et Collins, H. V. Quebec, 16 avril 1879—lan. 478

Medailles et Diplomes

ACCORDES A LA DERNIERE EXPOSITION!

Chapeaux ! Chapeaux !

Manufacturés expressément pour

J. B. LALIBERTE, Nos. 124 & 126, Rue Saint-Joseph.

NOUS venons de recevoir notre assortiment N° au grand complet des plus célèbres manufactures Anglaises, Françaises et Américaines. Les meilleurs chapeaux en feutre, en soie pour Messieurs et enfants.

Grandes Spécialités pour les Grosses Têtes. On fait des Chapeaux de Soie sur ordre !!

Il est bien connu que mes articles ne sauraient être surpassés pour la qualité et le genre. Le soussigné continuera comme par le passé à vendre ses effets à prix réduits.

Nous appelons l'attention sur nos chapeaux de tweed et en poil de chameau pour dames, modes du printemps, et qui ont tant de vogue aujourd'hui à Londres. Quebec, 4 avril 1879. 727

Edouard Larochele,

RELIEUR ET REGLEUR, SUCCESSION DE FEU

C. HIANVEUX DIT LAFRANCE, No. 14, RUE LAVAL, HAUTE-VILLE QUÉBEC

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toute commande en reliure que l'on voudra bien lui confier et à des prix très modérés. Ayant fait l'acquisition de l'atelier de reliure de C. HIANVEUX DIT LAFRANCE, il a fait faire des améliorations modernes considérables qui lui permettent d'exécuter toutes les ordres avec la plus grande ponctualité.

UNE VISITE EST SOLLICITEE. ED. LAROCHELLE, No. 14, Rue Laval, Haute-Ville, Québec. Quebec, 17 janvier 1879—3m. 675

Bureau d'Agence Générale RIMOUSKI, J. M. Hudon et cie, BUREAU : Rue des Avocats, en face de la Cathédrale. HEURES DE BUREAU : de 9h. A. M., à 6hr. P. M. Québec, 15 juin 1878—lan. 704

Toussignant & Pinault, AVOCATS, No. 28, Rue Ste. Anne, Haute-Ville, QUÉBEC. Suivent le district de Montmagny. J. O. TOUSSIGNANT. L. F. M. PINAULT Québec, 17 février 1879—1 an. 704

VOULEZ-VOUS ACHETER Une Ferme.

Les annonces de ventes de ferme sont insérées dans l'édition hebdomadaire du Mail à 50 cts pour 20 mots, chaque insertion ; chaque mot additionnel 12 cts. Les annonces de ventes d'animaux, de ventes par encan d'instruments aratoires, de ventes de grains, annonces d'expositions, sont insérées aux mêmes conditions. S'adresser au MAIL à Toronto. Quebec, 4 novembre 1878. 616

Traverse du Grand-Tronc. Et après le 7 courant, le steamer de la Traverse laissera QUÉBEC. A. M. 7.15 Express Intercolonial pour Halifax. 9.15 Train pour Richmond, et malle pour Rivière-du-Loup. P. M. 7.00 Train du marché pour la Rivière-du-Loup. 7.15. Express de Loup et malle pour l'Ouest. La glace et le temps le permettant. Voyages intermédiaires pour le fret. Quebec, 9 avril 1879. 669

Station de Lévis. A. M. 7.45 Train du marché venant de la Rivière-du-Loup et malle venant de l'Ouest. P. M. 4.00 Malle venant de la Rivière-du-Loup. 7.15. Express de l'Intercolonial venant de Halifax.

Department des Douanes. Ottawa, oct. 1878

UN CUN ESCOMPTE ne sera accordé sur les A ENVOIS AMÉRICAINS jusqu'à nouvel avis. JAMES JOHNSTON, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. Quebec, 29 avril 1879. 607

Papier et papeterie PAPIER à écrire, Enveloppes blanches et de couleurs ; Livres blancs, Encres, Plumes et Fournitures de bureau en général, qui seront vendus à très-bas prix. J. & W. REID, rue St. Paul. Quebec, 20 avril 1878. 927

CE JOURNAL peut-être trouvé sur l'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Quebec, 7 février 1879. 692

CHERMIN DE FER Q. M. O & O

DIVISION DE L'EST. Commencer le 14 AVRIL 1879, les Trains sur cette Division marcheront comme suit :

Table with columns for Train Name (EXPRESS, MIXTE), Direction (LAISSER, ARRIVER), and Time (HOURS, P.M., A.M.).

RAFRACHISSEMENTS à Berthier. Billets en vente au bureau de Starnes, Léves et Aiden, Agonis, Bâtisses des Francs Moines, vis-à-vis l'hôtel St. Louis, et à la Station de Québec, et au No. 202, rue St. Jacques, Montréal.

J. T. PRINCE, Agent général des passagers. Quebec, 17 avril 1879—lan.c. 735

Ciment et Plâtre, A VENDRE

CIMENT DE PORTLAND, meilleure qualité. Plâtre du Nouveau-Brunswick, c'est un article de grande supériorité.

Jno. McNaughton & Cie, 194, RUE ST. PAUL. Quebec, 26 avril 1879—6c. 743

MAISON JOS. GAUTHIER & FRERE

PEINTRES-DÉCORATEURS, No. 290, Rue St. Joseph et No. 210, Rue St. François.

Près de la Congrégation, St-Roch, Québec. Spécialités pour Rideaux de Magasins.



L'ATELIER GAUTHIER & FRÈRE vous fera exécuter les ouvrages suivants : imitations de bois et de marbre ; peintures à fresque ; décorations d'églises en tous genres ; peintures fantaisistes et artistiques, unies et transparentes ; tapissage, vitrage, dorure, encadrement de gravures ; réparations de tous genres ; peinture de maison et d'enseignes, etc., etc.

Tous les ordres qu'on voudra bien leur confier seront exécutés dans le meilleur style et avec promptitude. Quebec, 14 avril 1879—lm. 738

Bazar

Pour venir en aide à l'Eglise de Saint-David de l'Aube-Rivière, sous le bienveillant patronage du Révérend J. D. Déziel, curé de Lévis.

AVEC l'aide des Dames Charitables de Lévis, de Saint-David et de Saint-Télesphore, ce bazar s'ouvrira à la Salle Lauzon, le 30 JUIN PROCHAIN.

Les personnes qui aimeraient à s'associer à cette bonne œuvre, sont respectueusement priées de s'adresser aux Dames dont les noms suivent :

Mesdames veuve Pierre Bourassa, présidente ; James Gibson, vice-présidente ; Marianne Gélley ; Jean Cloutier ; Mathilde Camire ; Jacques Bélanger, Narcisse Brousseau, Claude Lemieux, Louis Nadeau, Charles Samson, François Jalbert, Benjamin Léves, Joseph Lemieux, Joachim Dussault, Veuve Joseph Bourassa, Charles Cauchon et Caroline Bourassa.

Mesdames Albert Marquand, Charles Veiloux, Jean Laméthe, Dlle. Lucie DuVarennes, Mesdames Thos. Samson et Barclay, de Lévis, présideront à la table des rafraichissements. St. David de l'Aube-Rivière, 10 mars 1879. 716

JAS. F. BELLEAU, Agent à Québec,

Edifice Banque Union, 56, Rue St. Pierre. Quebec, 29 mars 1879—lm. 724

PAPIERS A ENVELOPER —ET— Sacs de papier.

PAPIER brun, drab, manillo et thé, de toutes les grandeurs. —AUSSE— Sacs pour épiciers, marchands de nouveautés, droguistes, modistes, etc., imprimés ou unis, à bas prix. J. & W. REID, rue St. Paul, Quebec, 20 avril 1878. 927



TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, AVRIL 1879.

Table with columns: ARRIVÉE, MALLÉS, CLÔTURE. Rows for Ottawa, Province d'Ontario, Québec.

Table with columns: A.M. P.M., ONTARIO, A.M. P.M. Rows for Arthabaska, Rivière-du-Loup, Lévis, etc.

Table with columns: A.M. P.M., ONTARIO, A.M. P.M. Rows for Saint-Gilles, 4.30 Rivière-du-Loup, 7.45 Par l'express, etc.

Table with columns: A.M. P.M., ONTARIO, A.M. P.M. Rows for MALLÉS LOCALES, 10.30 Les comtés de Beauce, 8.30 Beaumont, etc.

Table with columns: A.M. P.M., ONTARIO, A.M. P.M. Rows for 9.00 Bergerville, 10.00 Ste. Foye, etc.

Table with columns: A.M. P.M., ONTARIO, A.M. P.M. Rows for 8.00 Rive Nord, 8.00 Rive Nord, etc.

Table with columns: A.M. P.M., ONTARIO, A.M. P.M. Rows for 8.00 Boston, etc.

LETRES, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées.

GRANDE BRETAGNE. Par la voie canadienne chaque jeudi. Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis.

a—Sac des malles p. chars ouvert jusqu'à 6.30 P. M. b—Do do 6.45 A. M. c—Sac supplémentaire, les vendredis. 6.45 A. M.

BAZAR

En faveur de l'asile du Bon Pasteur. IL sera tenu un Bazar en faveur de cette Institution de charité, dans le cours du mois de SEPTEMBRE prochain.

NOUVELLES IMPORTATIONS !! L. BROUSSEAU.

Imprimeur et Editeur Propriétaire

-DU-

COURRIER DU CANADA,

No. 9. Rue Buade, Haute-Ville, QUEBEC.

IMPORTATEUR DE

CIRE, CIERGE, ETC.

-ET-

Fournisseurs des Fabriques,

Impressions de toutes Especies, tel que :

- TÊTES DE COMPTES, MÉMORANDUMS, CARTES DE VISITE, RAPPORTS, CHÈQUES, et BILLETS, PLACARDS, AFFICHES, DRAFTS, ENVELOPPES, CATALOGUES, LISTE DE PRIX, MONOGRAMMES, CARTES D'AFFAIRES, PROGRAMMES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, Etc., Etc.

On exécutera pour Avocats :

- DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, DECLARATION SUR BILLETS, DECLARATION SUR COMPTES, DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE, SUBPENA, AFFIDAVIT, INSCRIPTION, INVENTAIRE DE PRODUCTION, Pour Notaires : BLANCS DE BILLETS, QUITTANCE, PROCURATION, TRANSPORT, CONTRATS DE VENTE, CONTRATS DE MARIAGE, PROTET, D'OBLIGATION, BAUX A LOYER, SAISIE-ARRÊT APRES, JUGEMENT, BREF DE SAISIE-GAGERIE, PROCES-VERBAUX DE SAISIE, OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES, MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

- BLANCS DE PROCES-VERBAUX DE SAISIE, BLANCS D'AVIS, ETC., ETC. Pour Huissiers :

Les ordres envoyés par écrit recevront toute l'attention et seront exécutés sans délai.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1878—Arrangement d'hiver—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battés sur le Clyde, à double enpin.

Table listing ship names and captains: SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HIBERNIAN, NOVA SCOTIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, CORINTHIAN, PICENICIAN, WALDENSIAN, ACADIAN, NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA

MALE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de HALIFAX chaque SAMEDI arriant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partiront comme suit :

De Halifax.

POLYNESIAN Samedi, 19 avril. PERUVIAN Mercredi, 3 mai.

Viâ St. Jean Terre-Neuve

Prix du Passage depuis la Pointe Lévis : Chambre \$87, \$77 et \$67 suivant l'accommodement.

Intermédiaire \$45. Entrepont \$31.

Les Steamers de la ligne de la Malle de Halifax

partant de HALIFAX, pour ST JEAN, QUEENS TOWN et LIVERPOOL tous les MARDIS comme suit :

Table listing ship names and dates: TERRENEUVE, Mardi, 4 Février. Do, 18 Mars. Do, 18 Avril. Do, 15 Mai. Do, 29 "

Prix du passage entre Halifax et St. Jean :

Chambre \$20. Entrepont 6. Lits payables d'avance.

Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté. Pour plus amples détails s'adresser à ALLAN, RAY & CIE., Agents Québec, 14 avril 1879.

CONDITIONS

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement (EDITION QUOTIDIENNE)

CANADA—Un an \$6.00. do Six mois 3.00. do Trois mois 1.50.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE Un an 6.00. do Six mois 3.00. do Trois mois 1.50.

ANGLETERRE Un an 25 s. do Six mois 10 s. do Trois mois 6 s.

FRANCE Un an 50 Francs. do Six mois 25 s. do Trois mois 15 s.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous 50 cents. Pour chaque insertion subséquente 12 1/2 "

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à

R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chief

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE.

NO. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU Editeur-Propriétaire.

No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

1879.—Printemps et Ete—1879.

Joseph Hamel et Freres,

58, RUE SOUS-LE-FORT, 58.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux pratiques et au public en'ils ont maintenant en mains le plus grand assortiment de marchandises nouvelles pour les saisons du Printemps et Ete, qu'ils offrent en vente à des prix défiant toute compétition et à des conditions très faciles.

Un escompte de 10 % est accordé pour tous les achats faits au comptant.

Département des Dames.

Soie noire Gros Grains. Soie noire glacée. (Gros de Naples). Soie noire turquoise pour garnitures. Soie en couleur à la verge. Patrons de robes en soie. (Nuances des plus nouvelles). Satins de toutes couleurs. Etoffes à robes (nouveau). Alpacas en couleurs pour robes.

Etoffes pour costumes, Etoffes à manteaux (matelassé). Etoffe en Serge pour pardessus de Dames. Garnitures pour robes et manteaux de toutes sortes. Robes de toute largeur (nouveau). Cravates en soie, Gants en soie. Gants Kid Alexandre.

Etoffes de Deuil.

Mérites français, Paramata fin. Cobourg et Thibet. Crêpes à la verge et au rouleau. Etoffe crêpée pour robe.

Toutes commandes pour Chapeaux, Blouses de Dames, Robes, etc., etc., seront exécutées dans le plus court délai et à la satisfaction des pratiques.

JOS. HAMEL & FRERES,

NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE VILLE, NO. 58.

Departement des Messieurs.

Tweed Anglais et Ecossois. Tweed Canadien. Tweed Ecossois double largeur pour habillements. Patrons de vestes (nouveau).

Serge pour habits (grande variété de patron). Drap noir fin. Casimir noir. Flanelle de fantaisie. Etoffe à chemises (patrons nouveaux).

HARDES FAITES EN TWEED ET EN SERGE.

Gants de kid Alexandre. Cravates et mouchoirs en soie. Parapluies de toutes sortes, cannes. Chapeaux en feutre Anglais et Américains. Chemises en toile blanches et couleurs. Cols et poignets en toile.

ETC., ETC.

Des tailleurs expérimentés sont attachés à l'établissement et toutes commandes pour habillements seront exécutées sans délai.

CARTES DES DERNIERES MODES ANGLAISES ET AMERICAINES.

JOS. HAMEL & FRERES,

NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE VILLE, NO. 58.

Tapis Prelaris, Rideaux. Tapis de velours. Tapis Bruxels. Tapis Tapiserie. Tapis impérial.

Tapis Ecossois. Tapis Américain (Union). Tapis pour escaliers. Tapis de Manille. Tapis de Cocoa. Prelaris Anglais et Américains.

Rideaux en point à la verge et au patron. Repp et Damas pour rideaux. Corniches et Pôles en cuivre. Mains en cuivre pour rideaux. Baguettes pour escaliers, etc., etc., Nattes en moutons. Nattes en velours. Nattes en tapiserie. Nattes en laine. Nattes en cocoa. Nattes en prelaris. Glands et frange en laine.

Un meublier est attaché à l'établissement pour poser les tapis, prelaris et rideaux. Toutes commandes seront exécutées sous le plus court délai.

Jos. Hamel et Freres,

NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, B.-V.

Québec, 22 février 1879.